

Séance du mercredi 1^{er} juin 2016

L'an deux mil seize, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MORSBACH, était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilbert SCHUH, Maire.

Etaients présents : M. SCHUH – Mme JACQUES - M. STEPIEN - Mme LACOUR – MM ADAM - MUSCARI – MM BOCK - MONNET – SCHWARTZ – HOFF – Mmes TOURSCHER – EBERSVILLER - Mmes ROTH – EGLOFF.

Représentés : M. PEDROTTI (par M. BOCK) – Mme GIGOUT (par M. ADAM)
Mme HAVET (par M. STEPIEN) – Mme MEYER (par M. MONNET)
Mme HECK BREIT (par Mme JACQUES) – M. SACI (par M. SCHUH)
M. CHEPIS (par Mme LACOUR).

Excusés : M. PASZKOWIAK - Mme MARBACH

Absent : /

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

POINT RETIRE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé de retirer à l'ordre du jour le point :

- DCM 2016/37 – **ASSAINISSEMENT** – Rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement : exercice 2015.

POINTS AJOUTES :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé d'ajouter à l'ordre du jour les points :

- DCM 2016/47 – **AFFAIRES SOCIALES** – Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté : Convention Département de la Moselle – Commune de MORSBACH.
- DCM 2016/48 - **AFFAIRES GENERALES** – Désignation d'un citoyen d'honneur.

DCM 2016/32
MISE EN ŒUVRE DU DROIT
DE PREEMPTION URBAIN
COMPTE RENDU DU MAIRE

En application des dispositions des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 28 mars 2014.

Date de réception de la déclaration d'intention d'aliéner	OBJET	Exercice du droit de préemption
06.04.2016	Maison avec terrain 17 rue Pasteur	non
02.05.2016	Maison avec terrain 17 rue Pasteur	non

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la communication ci-dessus.

DCM 2016/33
MARCHES PUBLICS
COMMUNICATION DES DECISIONS
DU MAIRE

En application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises en matière de marchés publics, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 28 mars 2014.

DECISIONS 2016 n°	Objet	Prestataire	Montant (s) € H.T.
04	Renforcement charpente gymnase – mission SPS	BUREAU VERITAS 57365 ENNERY	1 008.00
05	Renforcement charpente gymnase – Contrôle technique	BUREAU VERITAS 57365 ENNERY	1 220.00
06	Maintenance installations de téléphonie – mairie	NEXTIRAONE 69800 SAINT PRIEST	456.24 / an
07	CET - Création de sanitaire et travaux de couverture – lot gros œuvre – avenant 1	CRISTINI 57730 VALMONT	2 677.80
08	CET - Création de sanitaire et travaux de couverture – lot Electricité – avenant 1	EIFFAGE ENERGIE 54181 HEILLECOURT	145.68

09	CET - Création de sanitaire et travaux de couverture – Maîtrise d'œuvre	MINAIRE – PIERRON 57980 TENDELING	5 200.00
10	CET - Création de sanitaire et travaux de couverture – lot Renfort de charpente bois	CCM 67430 VOELLERDINGEN	52 213.66
11	Marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux – Assistance à maîtrise d'ouvrage	EPURE INGENIERIE 57070 METZ	2 448.00

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la communication ci-dessus.

DCM 2016/34
ECOLE MATERNELLE
LES FRERES GRIMM
PISCINE DE FREYMING-MERLEBACH
ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de prendre en charge les frais de transport et de fréquentation de la piscine de FREYMING-MERLEBACH par les enfants – section des grands – de l'école maternelle « Les Frères Grimm », pendant l'année scolaire 2016-2017.
- **DIT** que les crédits permettant le règlement des dépenses seront ouverts au BP 2017 et qu'ils figurent pour l'exercice en cours, au B.P. articles 6247 et 6288.

DCM 2016/35
SUBVENTION AU TITRE
DES VOYAGES SCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 35,00 € par élève domicilié à MORSBACH pour l'année scolaire 2015-2016 devant permettre de réduire le coût supporté par les familles dans le cadre des voyages d'étude, classe transplantée etc ...
- **DIT** que la subvention sera versée aux différents établissements où sont scolarisés lesdits élèves ou le cas échéant aux familles respectives.
- **AJOUTE** que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2017 et qu'ils figurent pour l'exercice en cours, au BP article 65738.

DCM 2016/36
ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT DE COCHEREN
PARTICIPATION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE MORSBACH

Par lettre du 23 mai 2016, l'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller (A.S.B.H.) nous informe qu'elle assure la reprise et la continuité des centres de loisirs sans hébergement précédemment gérés par l'Association Techniques et Loisirs qui a cessé cette activité.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission « Finances, gestion, marchés publics, patrimoine »,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'allouer une subvention de 4 € par jour pour chaque enfant de MORSBACH participant au cours de l'année 2016 aux divers accueils de loisirs sans hébergement organisés au Centre Balavoine de COCHEREN.
- PRECISE que la subvention sera versée à l'A.S.B.H. de COCHEREN, organisatrice et gestionnaire des activités, sur présentation d'un état récapitulatif la présence effective des enfants domiciliés à MORSBACH.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec ladite association la convention précisant les modalités d'accueil des enfants.
- DIT que les crédits relatifs à la participation financière de la Commune sont inscrits au BP 2016, à l'article 6574.

DCM 2016/37
RAPPORT SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
2015

Point retiré de l'ordre du jour

DCM 2016/38
FÊTE DE LA MUSIQUE - 18 juin 2016
RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS
DU SPECTACLE

La mise en œuvre des prochaines manifestations culturelles organisées en régie directe par la Commune, notamment la fête de la Musique se déroulant le 18 juin prochain, nécessite le recours ponctuel à des intervenants spécialisés.

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel à des intermittents du spectacle, de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations nettes des intéressés.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de recruter les musiciens et/ou chanteurs en vue d'assurer l'animation musicale prévue le 18 juin prochain, et fixer les rémunérations nettes, comme suit :

NOM	Prénom	Cachet
CHERGUI	Brahim	130,00 €
KIEFFER	Nicolas	400,00 €
MULLER	Fabrice	130,00 €
BECHTOLD	Frédéric	190,00 €
MEICHELBECK	Christian	115,00 €
DI BENEDETTO	Louis	115,00 €
BOCK	Mélanie	140,00 €
GEORGE	Victor	140,00 €
JOANNO	Ludovic	140,00 €
SCHOEPP	Raphaël	130,00 €
STREIFF	Joffrey	140,00 €
STEBAN	François	130,00 €
CAZORLA	Luc	115,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagements, à intervenir,
- d'imputer la dépense liée à la rémunération des musiciens (6413), droits d'auteur associés (6232) et charges sociales (6388) en sus, sur les crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice en cours.

DCM 2016/39
BUDGET PRIMITIF 2016
SERVICE GENERAL
DECISION MODIFICATIVE N°01

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'apporter à la section d'investissement du Budget Général de l'exercice en cours les modifications ci-après :

► En dépenses :

• <u>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</u>	<u>+ 7000.00</u>
+ article 2031 – Frais d'études	+ 7 000.00
• <u>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</u>	<u>- 7 000.00</u>
+ article 2315 – Agencements et aménagements de terrains	- 7 000.00

DCM 2016/40
A.S.B.H.
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération 2012/57 en date du 19 juin 2012,

Vu la correspondance de Monsieur le Directeur administratif et financier de l'Association d'Action Sociale et sportive du Bassin Houiller (A.S.B.H.) en date du 15 avril 2016,

Où ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer à l'A.S.B.H. une subvention exceptionnelle d'un montant de 35 227 euros répartis comme suit :
 - 15 227 euros, au titre du solde de la participation de la commune aux frais engagés par l'association pour l'organisation et l'animation du service d'accueil périscolaire (mercredis compris) et des A.L.S.H. pour 2015,
 - 20 000 euros, à titre d'acompte pour les frais engagés par l'A.S.B.H. pour l'organisation et l'animation du service d'accueil périscolaire (mercredis compris) et des A.L.S.H. pour 2016.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au B.P. de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

DCM 2016/41
CYCLO CLUB LOISIRS
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente la demande du Cyclo Club Loisirs de MORSBACH sollicitant la participation de la Commune aux frais qui seront engagés lors de la journée du vélo à l'école le 3 juin prochain (achats de cadeaux divers et organisation d'un grand goûter).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer au Cyclo Club Loisirs une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros, destinée à couvrir les frais engagés par le club pour l'organisation de cette journée.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2016, chapitre 65, article 6574.

DCM 2016/42
SORTIE DE L'ACTIF DE BIENS

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du suivi patrimonial des Immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire certains biens désuets et/ou devenus inexploitable.

Parmi ceux-ci inscrits à l'inventaire de la Commune figurent :

Désignation	Montant	Compte	N° Inv.
➤ Aménagement Rond-point RN	10 671.43 €	2128	2128
➤ Bât. 2/4 rue St Sébastien (div TV + arp)	15 407.61 €	2132	2132 / BAT13
➤ Tondeuse WOLF	2 179.40 €	21578	MAT1997/05
➤ Autoportée ETESIA	9 184.59 €	21578	MAT2002/03
➤ Panier ETESIA	862.30 €	21578	MAT2009/05
➤ Imprimante HP Laser 4000N	2 367.67 €	2183	MAT1998/05
➤ Imprimante	186.97 €	2183	MAT2005/26
➤ Congélateur CURTISS	249.00 €	2188	MAT2012/Rég
➤ Matelas Maternelle	1 625.12 €	2188	MAT1997/07

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la sortie de l'actif des biens susmentionnés.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de sortir de l'actif les biens décrits pour un montant total de 42 734.09 €.

DCM 2016/43
MISE EN SECURITE DES ABORDS
DE L'ECOLE MATERNELLE
RUE DE LORRAINE
CONCOURS FINANCIER DU
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la mise en sécurité des abords de l'école maternelle rue de Lorraine (mise aux normes des passages piétons et mise en place de poteaux de haute visibilité)
- d'approuver le devis quantitatif estimatif établi à cet effet par les services techniques de la commune, d'un montant de 6 791.04 euros T.T.C.
- de solliciter le concours financier du Département de la Moselle au titre des amendes de police
- d'arrêter comme suit le plan de financement :

- montant de la dépense H.T. :	5 659.20 €
- montant de la dépense T.T.C. :	6 791.04 €
- subvention du Département au taux de 30 % de la dépense H.T. :	1 697.76 €
- autofinancement :	5 093.28 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Département de la Moselle toute pièce, contrat ou convention se rapportant à l'exécution des travaux et/ou concours financier susmentionné
- de s'engager à dégager chaque année les crédits nécessaires à l'entretien des ouvrages subventionnés.

DCM 2016/44
CREATION D'UN PERISCOLAIRE
CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL
REGIONAL DE LORRAINE

Le Conseil Municipal,

Vu ses délibérations 2015/107 et 2016/17,

Considérant que le projet de création d'un périscolaire est également susceptible de bénéficier du concours de la Région Lorraine,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confirmer la création d'un périscolaire,
- **APPROUVE** l'étude de faisabilité établie à cet effet par la Société d'Architecture PIERRON-MINAIRE de 57980 TENDELING, arrêtée à la somme de 300 000 € H.T. pour les travaux de création d'un périscolaire,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une aide financière de la Région Lorraine,
- **S'ENGAGE** à maintenir les ouvrages mentionnés en bon état d'entretien et à inscrire à cet effet chaque année à son budget les crédits nécessaires, en tant que de besoin.

DCM 2016/45
FORET COMMUNALE
PROGRAMME DE
TRAVAUX SYLVICOLES
EXERCICE 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis des travaux sylvicoles, qu'il y a lieu de réaliser en 2016, dans le cadre de l'aménagement forestier. A cet effet, il précise que les travaux préconisés par le programme d'actions pour l'année 2015 n'ont pas été réalisés, et que le présent devis annule et remplace les montants initialement engagés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **RAPPORTE** sa délibération 2015/41 relative aux travaux sylvicoles 2015,
- **DECIDE** d'approuver le devis faisant l'objet de l'opération 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document établi à cet effet par l'Office National des Forêts,
- **DIT** que les crédits nécessaires au financement des dépenses, estimées à 5 479,35 € HT, comme suit :

- Matérialisation de l'implantation d'un nouveau cloisonnement sylvicole	1 747.98 € HT
- Ouverture de cloisonnement sylvicole au chenillard	2 891.61 € HT
- Matérialisation d'un nouveau cloisonnement d'exploitation à la peinture	839.76 € HT

sont inscrits au Budget de l'exercice en cours, articles 61524 et 2117.

DCM 2016/46
DIVERS

NEANT

DCM 2016/47
FONDS DEPARTEMENTAL
D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE
CONVENTION DEPARTEMENT DE LA
MOSELLE – COMMUNE DE MORSBACH
ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des Affaires culturelles, scolaires et sociales,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** :
 - de participer au financement du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté géré par le Département de la Moselle.
 - de verser au Conseil Départemental une contribution calculée sur la base de 0,15 € par habitant, soit 411,45 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée à cet effet par le Département de la Moselle.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2016, Chapitre 65, article 6558.

DCM 2016/48
DESIGNATION D'UN CITOYEN
D'HONNEUR
M. Serge MAYER

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération du 28 janvier 2013 portant création de la distinction de Citoyen d'Honneur de la Ville de MORSBACH,

Considérant l'attachement au développement de la coopération transfrontalière de Monsieur Serge MAYER, ainsi que son action durable et exemplaire au service de la sécurité et du bien-être de ses concitoyens,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'élever Monsieur Serge MAYER au rang de Citoyen d'Honneur de la Ville de MORSBACH.